



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## recensements

Question écrite n° 14277

### Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le recensement de la population dans les communes. Les informations qui sont recueillies par cette opération restent confidentielles et ne sont pas accessibles aux maires. Or ces derniers ont de plus en plus de difficultés à mettre à jour les listes électorales et l'accès aux données liées au recensement serait une aide considérable pour résoudre de nombreux problèmes. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour faciliter l'accès des données du recensement aux maires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne Grommerch](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14277

**Rubrique :** Démographie

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7682

**Question retirée le :** 19 avril 2016 (Fin de mandat)